

16 octobre 2015
9h30 à 17h30
Cabriès

OBJECTIFS

- Etablir une cartographie des risques encourus par les dirigeants sportifs
- Permettre une protection plus efficace des intérêts des dirigeants
- Eviter les écueils les plus récurrents.
- Gérer les situations de crise.



DÉROULÉ DE LA FORMATION

Parce que le caractère bénévole d'un mandat n'exonère pas de connaître la problématique de la gestion des risques auxquels sont exposés les dirigeants et les associations sportives, le CROS Provence-Alpes vous propose la formation "**la gestion du risque par le dirigeant sportif**".

Cette formation d'une journée permet aux participants d'identifier en fonction de la nature des activités de l'association sportive et des conditions dans lesquelles elles sont exercées, les sources de risque civil, pénal et social et de se préparer pour éviter une crise et/ou en limiter l'impact.

Même si la formation s'adresse aux **dirigeants bénévoles et aux salariés** de clubs sportifs, comités et ligues, **elle s'adresse plus particulièrement aux participants ayant déjà suivi la formation sur les "responsabilités de l'association sportive et de ses dirigeants" (niveau 1).**



PRÉ-REQUIS

- La formation s'adresse aux **dirigeants bénévoles et aux salariés d'associations sportives.**
- **Avoir suivi la formation de niveau 1**



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le formateur propose une approche concrète et pratique de la réglementation en matière de responsabilité et de gestion du risque à partir de sa propre expérience et des spécificités du groupe.

Différents chapitres seront abordés :

- Notion de responsabilité (pénale, civile et sportive)
- Responsabilité du dirigeant à titre personnel
- Responsabilités et encadrement bénévole
- Responsabilité civile des clubs sportifs
- Sécuriser l'organisation d'une manifestation sportive
- Moyens de protection

ÉVALUATION ET SUIVI

- L'évaluation prend la forme d'un tour de table au début du stage et à chaque fin de journée
- Reprise des objectifs, évaluation collective des appropriations et mesure des écarts
- Distribution de documents de synthèse.
- Mise à disposition des coordonnées du formateur pour un éventuel suivi téléphonique ou par l'internet

FORMATEUR

Directeur du Pôle "Droit du sport",
Associé ALVEA Formation

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Il alternera :
- Le formateur fera appel à une pédagogie active et participative
 - Les apports de connaissance en sa qualité d'expert en législation
 - La mise en situation à travers de cas concrets